



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule :

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_Psic.html (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/Zonages-Nature-pdf/Listes_Zonages/liste_zps.html (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#N20000_DH (ZSC)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_zonage_biodiversite.html#Natura2000_DO (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :
http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :
www.centre.ecologie.gouv.fr/Fiches_habitats/liste_habitats.html (directive « Habitats »)
www.centre.ecologie.gouv.fr/fiche_oiseaux/oiseaux_zps.html (directive « Oiseaux »)

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET :

STATUT JURIDIQUE : COLLECTIVITÉ
(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRÉNOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :

Communauté de communes des portes euréliennes d'Ile de France

ADRESSE : 6 Place Aristide Briand – 28 23 EPERNON

TÉLÉPHONE : 02 37 83 49 33 TÉLÉCOPIE : 02 37 83 73 90

EMAIL : violaine.michel@porteseureliennesidf.fr

NOM, PRÉNOM et QUALITÉ du responsable du projet pour les personnes morales :

RAMOND Françoise, présidente de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France

1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.

Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du forage du Mont Flube alimentant en eau potable la CCPEIDF

Autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement (rubrique 1120)

Autorisation sanitaire de distribuer des eaux destinées à la consommation humaine

Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : **YMERAY, BAILLEAU-ARMENONVILLE**

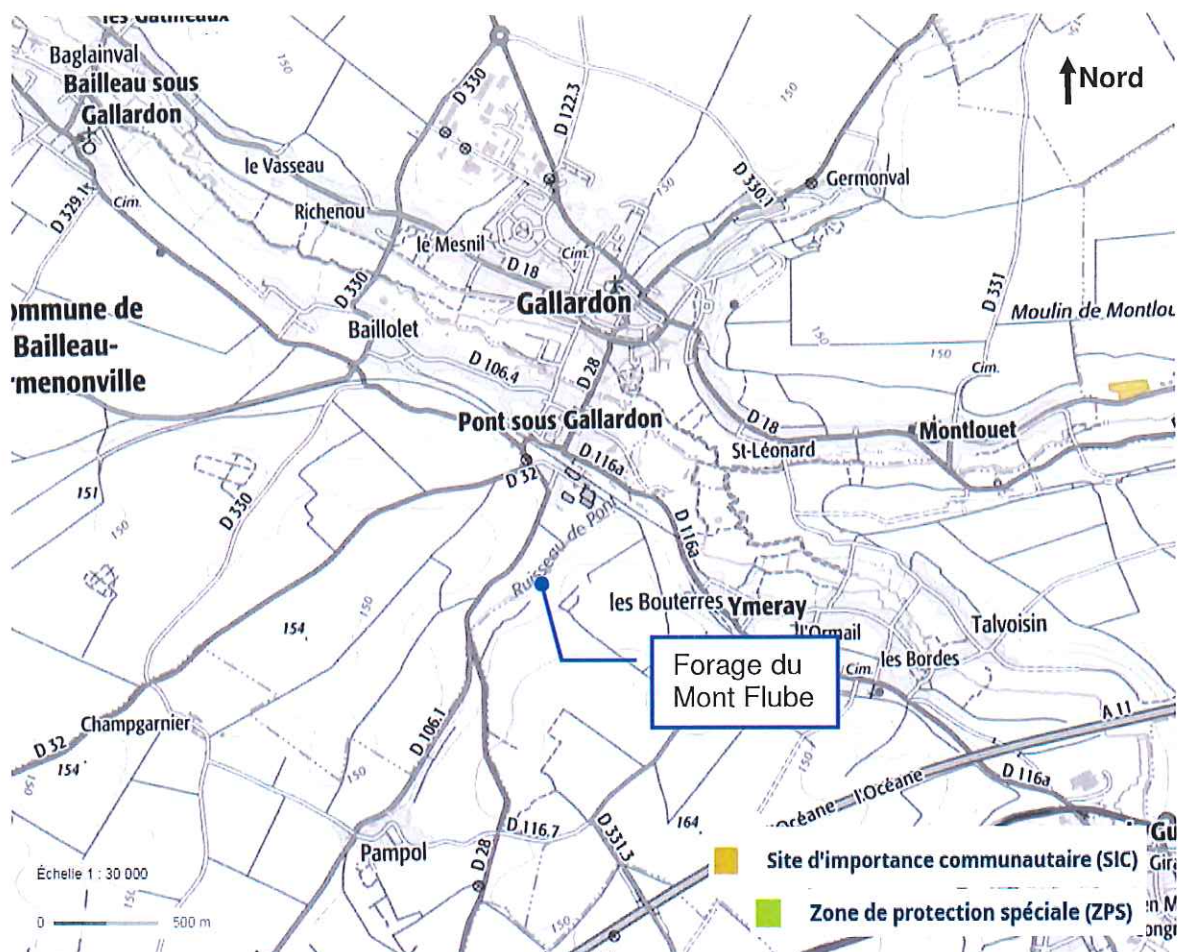
LIEU(X)-DIT(S) : **LE MONT FLUBE**

A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :
SANS OBJET

A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

LA ZONE NATURA 2000 – DIRECTIVE HABITATS N°FR2400552 – VALLÉES DE L'EURE DE MAINTENON À ANET ET VALLONS AFFLUENTS, SITUÉE À ENVIRON 3 KM À L'EST.

Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail www.geoportail.fr peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).



Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : **PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE D'ENVIRON 1 223 M²**

(préciser l'unité de mesure : m², ha, etc.)

ET / OU

LINÉAIRE TOTAL CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : **SANS OBJET**

(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PRÉVU DE PARTICIPANTS :

(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNÉES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :

(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

AMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE (TÊTE DE PUIITS, LOCAL TECHNIQUE, CLÔTURE), PRÉLÈVEMENT D'EAUX SOUTERRAINES

LINÉAIRES CONCERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :

(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

SANS OBJET

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Aménagement du PPI en cours

Prélèvement dès obtention des autorisations nécessaires

2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieus présents sur l'emprise du projet :

Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.

- zone urbanisée ou construite
- routes et accotements
- autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)

- jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- grande culture
- friche
- jachère
- prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*) → **Jachère**
- autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)
- forêt de feuillus
- forêt de résineux
- forêt mixte
- plantation de peupliers
- bosquet
- haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)
- vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)
- cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)
- plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)
- mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)
- fossé
- autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)
- autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :

Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.

Aucune incidence générée sur les milieux superficiels par le projet, isolation par cimentation des 34 premiers mètres. Niveau statique à 11 m. Nappe captée entre 36 et 57 m/sol.

destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

Préciser :

Aménagement du périmètre de protection immédiate sur une ancienne parcelle agricole, pas de destruction de milieu sensible.

détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

Préciser :

Pas de détérioration de milieu, parcelle agricole anthropisée (jachère)

détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

Préciser :

Sans objet

détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

Préciser :

Sans objet

perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

Préciser :

Travaux d'aménagement du PPI ponctuels, uniquement de jours et sur une courte période, pas de corridors écologiques sur la période agricole

3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

La présentation des zones NATURA 2000 proches du captage et l'évaluation des éventuelles incidences du projet de DUP des périmètres de protection sur ces zones sont présentées dans le dossier d'autorisation environnementale auquel est annexé ce formulaire.

Aucune zone NATURA 2000 n'est recensée sur le projet ou à proximité immédiate.

Le projet étant le prélèvement d'eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable sur la nappe de la craie, aucune incidence sur les milieux superficiels n'a été mise en évidence.

Fait à : Épernon

Le : 19 novembre 2018

Signature : La Présidente
Francine RAMOND



